

221C3351
FR0000062465-FS0962

2 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALAN ALLMAN ASSOCIATES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2021, la société anonyme Camahéal Finance¹ (2 rue Heinrich Heine, 1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} décembre 2021, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES et détenir 40 628 824 actions ALAN ALLMAN ASSOCIATES représentant autant de droits de vote, soit 94,95% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES³.

¹ Contrôlée par M. Jean-Marie Thual.

² Sur la base d'un capital composé de 42 789 999 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué publié par la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES le 1^{er} décembre 2021.